

# LASEP

LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES  
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

# Bulletin

d'information officiel de la LASEP



## INDEX BIO 1

- LASEP
- CALENDRIER SPORTIF 2023/2024
- EXTRAIT DU RAPPORT CA : 11.07.2023
- GUIDE POUR LES DIRIGEANTS
- VADEMECUM
- INFORMATIONS ET RAPPELS RELATIFS À LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023 - 2024
- RÉUNIONS DES SECRÉTAIRES DES AS
- 18<sup>e</sup> YOUNG WALKERS' DAY
- 37<sup>e</sup> CROSS NATIONAL DE LA LASEP
- ÉCHO DE LA PRESSE & PHOTOS

*De Sporty, de Conseil  
d'Administration an  
d'Sekretariat vun der  
LASEP wënchen eng gutt  
Schoulrentrée 2023-2024*



**LASEP a.s.b.l.**

---

Ligue des associations sportives  
de l'enseignement fondamental  
*fondée en 1964*

**► ADRESSE :**

---

Maison des Sports  
3 Route d'Arlon  
L-8009 STRASSEN

tél. : (+352) 48 55 70 / (+352) 691 48 55 70  
(Nicole Kuhn-Di Centa)

info@lasep.lu  
www.lasep.lu

**► COMPTE BANCAIRE**

---

BIC : CCRALULL  
IBAN : LU10 0099 7800 0056 0284

**► CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)**

---

**Présidente :**  
Nicole Kuhn-Di Centa

**Vice-Président :**  
Marcel Rath

**Vice-Président :**  
Steve Kimmel

**Secrétaire Général :**  
Lis Bausch

**Trésorier Général :**  
Romain Weis

**Administrateurs :**  
Clara Dos Reis, Steve Gierenz, Honoré Gregorius,  
Maximilien Lehnen, Joëlle Leuchter, Steve Marx, Jutta  
Meyer, Carole Ressleringer, Claude Scheidweiler, Carole  
Stoos

**Consultants :**  
Björn Poels, Norma Zambon

► **COMMISSION DES FINANCES (CF)**

---

**Responsable :**

Nicole Kuhn-Di Centa

**Membres :**

Lis Bausch, Marcel Rath, Carole Stoos

► **COMMISSION TECHNIQUE ET SPORTIVE (CTS)**

---

**Responsables :**

Steve Marx, Claude Scheidweiler

**Athlétisme :**

Yannick Frantz, Roger Klein, Danielle Lorang

**Butzen :**

Célia Pinto, Tania Valle

**Gymnastique :**

Olena Malyarova

**Jeux de balle :**

Manuela Balestra, Esmeralda Skrijelj

**Ringen und Raufen :**

Norbert Schmit

**Natation :**

Carlo Bintener

**Innovations :**

Marco Pires

**Rückschlagspiele :**

Jeff Kirsch

► **SECRETARIAT ADMINISTRATIF - ÉLABORATION BIO**

---

**Contenu administratif :**

Lis Bausch (Secrétaire Général)

**Contenu technique :**

Steve Marx, Claude Scheidweiler (Responsables CTS)

**Layout BIO LASEP :**

Ralf Heiler (Secrétaire - Assistant de Coordination)

✉ info@lasep.lu / tél. : (+352) 48 55 70

# Wie mécht wat?

## Les responsabilités au sein de la LASEP

### » **Présidence :**

Finances, décharges, séances hebdomadaires, décomptes, formations, ressources humaines

Mme Nicole KUHN-DI CENTA  
(Présidente et Responsable de la Commission des Finances)  
✉ nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu, (+352) 691 48 55 70

M. Steve KIMMEL  
(2<sup>e</sup> Vice-Président )  
✉ steve.kimmel@lasep.lu, (+352) 691 58 77 76

### » **Trésorerie Générale :**

Paiements, décomptes

M. Romain WEIS  
(Trésorier Général)  
✉ romain.weis@lasep.lu, (+352) 48 55 70

### » **Commission Technique et Sportive (CTS) :**

Manifestations sportives, inscriptions, formations, gestion du matériel, coordination logistique, BIO

M. Steve MARX  
(Responsable CTS)  
✉ steve.marx@lasep.lu, (+352) 691 61 73 94

M. Claude SCHEIDWEILER  
(Responsable CTS 2023-2024)

### » **Secrétariat administratif :**

Licences, relevés du personnel, BIO, coordination administrative

Mme Lis BAUSCH  
(Secrétaire Général)  
✉ lis.bausch@lasep.lu, (+352) 48 55 70

M. Ralf HEILER  
(Secrétaire - Assistant de Coordination)  
✉ ralf.heiler@lasep.lu, (+352) 48 55 70





## Calendrier sportif 2023/2024

19.10.2023	Jeudi	<b>18<sup>e</sup> YOUNG WALKERS' DAY</b> à Consdorf	Cycles 1-4
24.10.2023	Mardi	<b>37<sup>e</sup> CROSS NATIONAL</b> à Diekirch	Cycles 1-4
<i>Congé de la Toussaint</i> 28/10/2023 - 05/11/2023			
14.11.2023	Mardi	<b>PROMOTION RÜCKSCHLAGSPIELE</b> à Strassen	Cycles 2-4
23.11.2023	Jeudi	<b>BUTZENDAG</b> à Junglinster	Cycles 1-2
28.11.2023	Mardi	<b>BUTZENDAG</b> à Hosingen	Cycles 1-2
30.11.2023	Jeudi	<b>BUTZENDAG</b> à Esch-sur-Alzette	Cycles 1-2
12.12.2023	Mardi	<b>PROMOTION ESCRIME</b> au Limpertsberg et à Esch/Alzette	Cycles 3-4
19.12.2023	Mardi	<b>FÊTE DE FOOTBALL INDOOR</b> à la Coque	Cycle 4
<i>Vacances de Noël</i> 23/12/2023 - 07/01/2024			
16.01.2024	Mardi	<b>4<sup>e</sup> FUN-ATHLETICS</b> à la Coque	Cycles 3-4
01.02.2024	Jeudi	<b>PROMOTION CRICKET</b> à Helperknapp	Cycles 2-4
06.02.2024	Mardi	<b>33<sup>e</sup> FÊTE DE BASKETBALL</b> à Ettelbruck	Cycles 3-4
<i>Congé de Carnaval</i> 10/02/2024 - 18/02/2024			
12.03.2024	Mardi	<b>17<sup>e</sup> MINIBUTZEN &amp; BUTZEN</b> à la Coque	Cycles 1-2
19.03.2024	Mardi	<b>JEUX AQUATIQUES</b> à la Coque	Cycles 1-4
21.03.2024	Jeudi	<b>JEUX AQUATIQUES</b> à Walferdange	Cycles 1-4
26.03.2024	Mardi	<b>30<sup>e</sup> FÊTE DE NATATION</b> à Luxembourg/Cents 	Cycles 3-4
<i>Vacances de Pâques</i> 30/03/2024 - 14/04/2024			
25.04.2024	Jeudi	<b>PROMOTION ESCALADE</b> à Soleuvre	Cycles 2-4
30.04.2024	Mardi	<b>BREVET SPORTIF LASEP</b> et <b>BREVET SPORTIF NATIONAL</b>	Cycles 3-4
07.05.2024	Mardi	<b>PROMOTION GYMNASTIQUE</b> à Soleuvre	Cycles 1-4
21.05.2024	Mardi	<b>AUSDAUERLAF RONDERËM DE SÉI</b> à Echternach	Cycles 1-4
<i>Congé de la Pentecôte</i> 25/05/2024 - 02/06/2024			
13.06.2024	Jeudi	<b>SPILLCROSS</b> à Junglinster	Cycles 1-4
20.06.2024	Jeudi	<b>OLYMPIAD MAM SPORTY</b> à la Coque	Cycles 1-4
28.06.2024	Vendredi	<b>JOURNÉE DES DIRIGEANTS</b> à Lintgen	

Rapport de la réunion CA de la LASEP du mardi,  
11 juillet 2023 à Strassen

Présences :

Nom, fonction	Droit de vote	Présence	Nom, fonction	Droit de vote	Présence
Kuhn-Di Centa Nicole, Présidente	Oui	X	Leuchter Joëlle, membre	Oui	X
Rath Marcel, 1 <sup>er</sup> Vice-Président	Oui	X	Marx Steve, responsable CTS	Oui	X
Kimmel Steve, 2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Oui	X	Meyer Jutta, membre	Oui	X
Bausch Lis, Secrétaire Général	Oui	X	Resslinger Carole, membre	Oui	exc.
Weis Romain, Trésorier Général	Oui	exc.	Scheidweiler Claude, membre	Oui	X
Dos Reis Clara, membre	Oui	X	Stoos Carole, membre	Oui	X
Gierenz Steve, membre	Oui	/			
Gregorius Honoré, membre	Oui	X	Poels Björn, consultant	Non	X
Lehnen Maximilien, membre	Oui	exc.	Zambon Norma, consultante	Non	

<b>Mot de bienvenue de la Présidente</b>	
	<p>Madame Nicole Kuhn-Di Centa salue les membres du CA pour la sixième réunion de l'année 2023 et dernière pour l'année scolaire 2022-2023.</p> <p>La Présidente se réjouit de la bonne ambiance qui règne au bureau LASEP et remercie la nouvelle équipe pour la bonne coopération pendant l'année scolaire 2022-2023.</p>
<b>Vérification du Quorum</b>	
	Il est arrêté que le quorum est atteint.
<b>1. Communications de la Présidente</b>	
Monsieur Steve Marx – réussite concours	Madame Nicole Kuhn-Di Centa et les membres du CA félicitent Monsieur Steve Marx qui s'est classé en <b>rang utile au concours réglant l'admission au stage des enseignants fonctionnaires</b> de l'enseignement fondamental.
Décès Monsieur Ben Homan	Madame Kuhn-Di Centa informe le CA que <b>Monsieur Ben Homan</b> , dirigeant, secrétaire et président de l'AS Burmerange pendant de longues années, est décédé en date du 07.07.2023. Le CA exprime ses <b>condoléances à la famille</b> . Le Trésorier Général effectuera un don.
Projet FLGYM – collaboration LASEP	<p><b>Réunion</b> en date du 30.06.2023 : Madame Nicole Kuhn-Di Centa, Monsieur Ralf Heiler et Monsieur Sylvio Sagramola – Secrétaire Général FLGYM.</p> <p>→ Une <b>formation LASEP TeamGym</b> pourrait être organisée le <b>25.11.2023</b> de 10h00 à 12h00 (réservation par FLGYM). → accord FLGYM ?</p> <p>→ La FLGYM aimerait présenter le <b>TeamGym dans différentes AS</b>. (A déterminer 3 AS)</p>
Convention LASEP – MENJE – SEA 22.06.2023	Une <b>Convention LASEP – MENJE – SEA</b> a été signée par le SEA et le collège échevinal de <b>Sandweiler</b> . Elle a été transmise au MENJE pour signature. Il s'agit d'une collaboration École – Maison Relais.

	<p><b>2. Approbation du rapport de la réunion CA du 12.06.2023 (approuvé par courriel le 20.06.2023)</b></p> <p>Le rapport de la réunion CA du 12 juin 2023 a été approuvé à l'unanimité par courriel le 20 juin 2023 et publié en ligne à la même date.</p>
	<p><b>3. Informations du secrétariat</b></p> <p>Leasing machine à copier CK <b>Le leasing de la nouvelle machine à copier CK</b> a pris effet au 1<sup>er</sup> juillet 2023.</p> <p>Tableau Tarifications LASEP Il est précisé que le <b>Tableau Tarifications LASEP</b> tel que voté lors de la réunion CA du 8 mai 2023 est applicable <b>à partir de la rentrée scolaire 2023-2024</b>.</p> <p>Il est également précisé que <b>l'indemnité en faveur des secrétaires</b> des AS est payée <b>une fois par année</b> scolaire (avec le décompte du semestre 1).</p> <p>Le terme « <b>étudiants</b> » devra être remplacé par le terme « <b>lycéens</b> ».</p> <p>Feedback Journée des dirigeants La <b>Journée des dirigeants</b> qui a eu lieu en date du 30 juin 2023 au Château de Koerich était très réussie. Le CA <b>remercie</b> Monsieur Norbert Welu, le collègue échevin de Koerich et les Kärcher Schlassfrënn pour l'excellente organisation.</p> <p>Environ 130 personnes étaient présentes.</p> <p>Encadrement lors des manifestations Le CA décide de manière unanime qu'à partir de l'année scolaire 2023-2024 <b>l'encadrement lors de manifestations sportives</b> se fera <b>en principe</b> suivant la <b>philosophie 8-12-15 de la LASEP (cf. Guide pour les dirigeants LASEP et Vademecum LASEP)</b>. <b>Le cas échéant, des précisions seront communiquées lors de la publication des différentes manifestations sportives au BIO.</b></p> <p>Les dirigeants veilleront à indiquer le <b>nombre d'enfants, de dirigeants et d'accompagnateurs précis lors de l'inscription.</b></p> <p>Madame Jutta Meyer invitera la secrétaire de l'AS Junglinster à une <b>réunion Elisabeth enfance / SEA – coordinateurs sportifs</b> pour qu'elle présente sa best practice – inscriptions manifestations sportives LASEP.</p>
	<p><b>4. Présentation « Projet multisport inclusif » par Monsieur Joe Merkes</b></p> <p>Dans le cadre de son mémoire (Master « Inklusioun a Schoul »), Monsieur Joe Merkes, dirigeant dans l'AS Reuler, souhaite lancer un <b>projet multisport inclusif</b> pour les enfants de l'enseignement fondamental en collaboration avec la LASEP.</p> <p>Dans le cadre de ce projet, <b>tous les enfants</b> pratiqueront le sport ensemble. Leur éventuelle déficience quelconque ne doit pas nécessairement être diagnostiquée.</p> <p>Les enfants qui fréquentent les centres de compétences devront également être invités à participer. Une réunion avec Monsieur Laurent Dura, chef de la Direction générale de l'inclusion (MENJE), sera organisée en septembre 2023.</p> <p>Une <b>formation LASEP multisport inclusif</b> sera organisée le <b>21 octobre 2023</b> de 9h00 à 12h00 à Mondercange (site FLF).</p> <p>La FLF va présenter le <b>football inclusif dans +/- 16 AS</b>, C1 – C4 (C1 sauf précoce) après le congé de la Toussaint (3 semaines par groupe). Au préalable, les entraîneurs participeront à une formation football inclusif organisée par la FLF ensemble avec Monsieur Merkes. Ils seront indemnisés par la FLF.</p>

	Par la suite, le projet pourrait, le cas échéant, être poursuivi avec d'autres fédérations.
	<b>5. Décoration en vermeil dans l'Ordre National de la Médaille du Mérite Sportif – Madame Nicole Kuhn-Di Centa</b>
	En date du 29 juin 2023, Madame Nicole Kuhn-Di Centa s'est vu remettre la décoration en vermeil dans l'Ordre National de la Médaille du Mérite Sportif par Monsieur le ministre des Sports Georges Engel.  Les membres du CA félicitent la Présidente de la LASEP.
	<b>7. Base de données</b>
	Madame Jutta Meyer a demandé du conseil auprès du <b>service IT Elisabeth</b> qui confirme qu'il s'agit d'un projet à coût élevé.  Le Bureau Exécutif avait demandé un <b>devis pour une base de données</b> auprès de Clubee et de EducDesign.  <b>EducDesign</b> ne peut pas faire d'offre pour des raisons techniques.  <b>Clubee</b> : Une réunion Clubee – Bureau Exécutif LASEP a eu lieu le 04.07.2023 pour clarifier quelques fonctionnalités du programme. Une offre est parvenue au bureau le 10.07.23. Madame Kuhn-Di Centa et Monsieur Kimmel: coût trop élevé. Proposition Madame Lis Bausch : dans une première phase opter uniquement pour le <b>package de base</b> , plus tard éventuellement rajouter l'option inscription aux manifestations. <b>→ Vote unanime CA</b>  Phase de test à partir de la rentrée scolaire 2023-20234 : AS Harlange, AS Lintgen, AS Sandweiler, AS Strassen  À partir de janvier 2024, Clubee sera opérationnel pour toutes les AS.
	<b>8. Brochure LASEP 2023-2024</b>
	La brochure LASEP 2023-2024 est soumise au CA pour accord. Quelques petits changements ont été proposés. <b>→ vote unanime CA</b>
	<b>9. Feedback 34<sup>e</sup> Fête de Football &amp; Olympiad mam Sporty</b>
34 <sup>e</sup> Fête de Football	Monsieur Steve Marx et les autres membres du CA <b>remercient les arbitres de la FLF</b> pour leur engagement à la Fête de Football. Conformément au Recueil des Règlements, il a été décidé que <b>les équipes constituées de moins de 7 enfants jouent hors concours.</b>
Olympiad mam Sporty	Le CA <b>remercie Monsieur Steve Marx</b> pour l'excellente organisation de <i>l'Olympiad mam Sporty</i> .  Le <b>Sporty</b> (nouvelle mascotte LASEP) a connu un succès fou ! Il faudra prévoir une personne qui l'accompagne pour l'encadrer au mieux.  Les <b>feedbacks</b> ont été envoyés aux membres du CA et de la CTS en date du 28 juin 2023. Les feedbacks ont été <b>approuvés</b> par le CA.
Total enfants – manifestations	Monsieur Steve Marx informe le CA qu'au total <b>6125 enfants ont participé aux manifestations sportives LASEP pendant l'année 2023-2024.</b>

Calendrier sportif 2023-2024	<b>Calendrier sportif 2023-2024 :</b> Changement date <b>Brevet sportif à la Coque</b> → 30 avril 2024 Précision lieux : <b>Butzendag</b> 28.11.2023 → <b>Hosingen</b> , <b>Promotion Cricket</b> 01.02.2024 → <b>Helperknapp</b> , <b>Jeux aquatiques</b> 21.03.2024 → <b>PIDAL Walferdange</b> .
Young Walkers' Day 2023	<b>Young Walkers' Day</b> , 19.10.2023 à Consdorf: organisation Worldrunners, départ au "Kuerzwénkel". 26.07.2023: rdv Steve Marx, Claude Scheidweiler et Worldrunners pour vérifier les chemins
Cross national 2023	<b>Cross National</b> , 24.10.2023 à Diekirch: Chiplauf est réservé, la demande commune + environnement sera envoyée au cours de la semaine par Steve Marx.
<b>10. Divers</b>	
Projet de natation VDL 2023-2024	Monsieur Honoré Gregorius informe le CA de la volonté du collège échevinal VDL de <b>poursuivre le projet de natation</b> .
Prochaine réunion CA	Le <b>CA</b> se réunira le jeudi <b>21 septembre 2023 à 18h00</b> dans la salle 1 de la Maison des Sports à Strassen.
Réunions des secrétaires 2 et 3 octobre 2023	Save the date <b>réunions des secrétaires :</b> - lundi 02.10.2023 à 18h30 à Soleuvre (Tabernakuss) - mardi 03.10.2023 à 18h30 à Ettelbrück (Däichhal)

Lis Bausch

Secrétaire Général

## LASEP-Rétrospective





# LASEP

LIGUE DES ASSOCIATIONS SPORTIVES  
DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

## ESPRIT – LASEP

*Version du 15 mai 2023*

### **Le dirigeant ...**

- ... sert comme modèle pour tous les enfants à encadrer ;
- ... véhicule et fait respecter le *fair-play* ;
- ... veille à une sécurité maximale aux vestiaires et pendant les activités sportives ;
- ... collabore de façon active lors des événements organisés sur les plans local, régional et national ;
- ... se présente en tenue sportive ;
- ... encourage les enfants à mettre une tenue adéquate lors de toutes les activités sportives LASEP ;
- ... veille à ce que chaque enfant porte un casque lors de toutes les activités vélo, Lafrad et trottinette.

### **Le secrétaire de section ...**

- ... tient à jour le fichier de la licence collective des enfants afin de garantir leur assurance en cas d'accident ;
- ... respecte les dates d'inscription pour les manifestations sportives organisées par la Commission Technique et Sportive ;
- ... assiste aux réunions obligatoires organisées par le Conseil d'Administration et le Bureau Exécutif ;
- ... assiste à l'Assemblée Générale.

### **L'AS locale ...**

- ... offre des entraînements multisports ;
- ... participe pendant l'année scolaire à au moins deux manifestations dont une à caractère promotionnel.

### **Tout membre de la LASEP ...**

- ... soigne le dialogue avec les partenaires de la communauté scolaire ;
- ... se conforme aux statuts ainsi qu'aux directives et aux décisions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de la LASEP



# BIO - Bulletin d'Information Officiel de la LASEP

D'ganz Joer iwwer ëmmer gutt informéiert!  
An der Pabeiversioun oder online.



QR-Code mam direkte  
Link op de BIO:



## Philosophie 8 - 12 - 15 de la LASEP

Les AS sont invitées à respecter **le principe 8 - 12 - 15** :

- C1-précoce : une séance hebdomadaire par 8 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +2. Une deuxième leçon sera accordée à partir de 11 enfants, une troisième à partir de 19 enfants, ...
- Cycle 1 (préscolaire) : une séance hebdomadaire par 12 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +4. Une deuxième leçon sera accordée à partir de 17 enfants, une troisième à partir de 29 enfants, ...
- Cycles 2 à 4 : une séance hebdomadaire par 15 enfants est accordée. Le facteur de tolérance est fixé à +7. Une deuxième leçon sera accordée à partir de 23 enfants, une troisième à partir de 38 enfants, ...

En cas d'encadrement d'enfants à besoins éducatifs spécifiques, la CF peut adapter le nombre de séances hebdomadaires accordées.

## Encadrement lors des manifestations sportives LASEP

A partir de l'année scolaire 2023-2024, l'encadrement lors de manifestations sportives se fera **en principe** suivant la **philosophie 8-12-15 de la LASEP** (cf. Guide pour les dirigeants LASEP et Vademecum LASEP).

**Le cas échéant, des précisions** seront communiquées lors de la publication des différentes manifestations sportives **au BIO**.

## Le formulaire d'inscription 2023-2024

Vu les dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD), **il est impératif d'utiliser le formulaire d'inscription standardisé**. Il peut être téléchargé sur [lasep.lu](http://lasep.lu) sous la rubrique « formulaires » et a été transmis par courriel aux secrétaires des AS en juillet 2023.

**Le formulaire d'inscription standardisé comprend :**

- une page avec les données personnelles de base pour l'inscription
- une page avec les données personnelles « sensibles »
- une annexe avec les indications concernant le règlement général sur la protection des données (RGPD) ainsi qu'avec celles concernant la lettre de discipline



**L'utilisation de ce formulaire  
est obligatoire pour l'année  
2023-2024 !**



## Les licences collectives 2023-2024

**Avant d'entamer des activités LASEP** dans les AS, il faut impérativement que chaque enfant participant aux séances d'entraînement hebdomadaires et aux activités sportives soit inscrit sur la licence collective dûment validée par le secrétariat de la LASEP.

Les licences collectives doivent impérativement être rédigées moyennant le formulaire EXCEL 2023-2024 préparé à cet effet et disponible sur [lasep.lu](http://lasep.lu) sous la rubrique « formulaires ».

Le tableau EXCEL des licences collectives de l'AS est à envoyer par courriel à **l'adresse :**

**[licences@lasep.lu](mailto:licences@lasep.lu)**

Les licences seront validées sous réserve du listing dûment complété et des données exactes !!!

La date limite de transmission des licences au secrétariat administratif est fixée au **30 septembre** de chaque année (**Décision du CA du 08 juillet 2020**).

**Les secrétaires des AS sont priés de n'envoyer que leur listing définitif pour la validation des licences.**

La période entre le 15 septembre et la date butoir est à considérer comme temps de « carence » : les enfants qui participent aux séances doivent être inscrits au niveau local

dès leur première participation et sont assurés via les assurances respectives de la LASEP.

Cette disposition n'affecte pas la possibilité de rajouter des enfants au-delà de la date butoir et ne dispense pas les secrétaires des AS de contrôler et de tenir à jour le tableau des licences collectives en cours d'année.

## Les cotisations 2023-2024 au tarif de 40 €

**!!! Aucun autre montant que celui voté par l'AGO en date du 02.03.2023 ne doit être appliqué par les AS -> 40 € par licence !!!**

Une fois les licences collectives validées, le montant équivalant au nombre de licences est à payer par l'AS.

Ce montant est à virer **à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024** sur le compte CCRA de la LASEP :

**IBAN LU10 0099 7800 0056 0284.**

Dans le libellé, veuillez indiquer le nombre d'enfants et le nom de l'AS (pas de cotisation pour les dirigeants).

## Le relevé du personnel LASEP de l'AS

Depuis l'année 2022-2023 une **fiche personnelle LASEP** est à remplir et à signer obligatoirement par chaque intervenant LASEP.

Avant d'entamer des activités LASEP dans les AS, il faut **impérativement** que chaque intervenant participant aux séances d'entraînement hebdomadaires et aux activités sportives ait rempli et signé la fiche personnelle LASEP.

Le secrétaire de l'AS est responsable pour le stockage des fiches personnelles LASEP de son AS. L'intervenant doit remplir une nouvelle fiche uniquement si une ou plusieurs données ont changé.

**La fiche personnelle sera envoyée par courriel à tous les intervenants LASEP le 18 septembre 2023 et est disponible sur le site internet LASEP.**

Le **relevé du personnel LASEP 2023-2024** rassemble les données des dirigeants, remplaçants, accompagnateurs et du secrétaire de chaque AS, et ce conformément à la législation RGPD.

Le **fichier EXCEL spécifique pour 2023-2024** peut être téléchargé sur [lasep.lu](http://lasep.lu).

Il est à compléter par le secrétaire de l'AS dès la rentrée 2022-2023 et doit être envoyé par courriel au secrétariat **pour le 30 septembre 2023 au plus tard à l'adresse :**

**[staff.as@lasep.lu](mailto:staff.as@lasep.lu)**

Toutes les mises à jour ultérieures sont à envoyer sans délai au secrétariat à l'adresse susmentionnée.

**En cas d'urgence**, les deux modèles de fiche personnelle « en ligne » restent applicables :

- fiche personnelle pour dirigeants et remplaçants avec qualification
- fiche personnelle pour accompagnateurs (sans aucune formation, uniquement sorties sportives)

**Après chaque transmission d'une fiche personnelle le relevé du personnel doit être mis à jour sans délai en reprenant les données de la fiche personnelle transmise en ligne. Les secrétaires marqueront les champs modifiés en jaune.**

**Sont autorisés à être dirigeants LASEP :**

- les membres du personnel enseignant (instituteurs, chargés de cours, instructeurs de natation, deuxièmes intervenants à l'éducation précoce, ...)
- les titulaires d'une autorisation de remplacement
- les étudiants inscrits en études pédagogiques (BScE–uni.lu) en possession d'une autorisation de remplacement\* (Vademecum LASEP)
- les éducateurs diplômés et gradués
- les étudiants (LTPES–éducateurs) à partir de la 2e année d'études pédagogiques après prestation d'une leçon témoin
- les titulaires d'un brevet d'État ENEPS et les entraîneurs sportifs qualifiés (sport pour enfants âgés de 3-12 ans) après prestation d'une leçon témoin
- les titulaires de la Formation Initiale LASEP

Depuis la rentrée scolaire 2016-2017, toute personne autorisée à donner des séances d'entraînement LASEP qui ne fait partie ni du corps enseignant ni du personnel des Maisons Relais est obligée de présenter les extraits récents (moins de 30 jours) suivants du casier judiciaire : Bulletins N<sup>os</sup> 3 et 5 avant de commencer les activités LASEP.

**Séances de natation :**

Dans le relevé du personnel, les secrétaires des AS doivent clairement identifier tous les titulaires de séances de natation LASEP et indiquer s'ils disposent du **Brevet Junior Lifesaver de la FLNS**.



## **Note importante concernant les dirigeants « externes »**

**Tout nouveau dirigeant** ne faisant partie ni du corps enseignant ni du personnel d'une Maison Relais **est obligé de présenter les extraits récents** (moins de 30 jours) **suivants du casier judiciaire : Bulletins N<sup>os</sup> 3 et 5 avant de** commencer les activités LASEP.

Les ACCOMPAGNATEURS sont dispensés de cette formalité.

Les secrétaires des AS sont priés de prévenir les personnes concernées et de les inviter à se procurer les documents demandés auprès des instances compétentes ou via [www.myguichet.lu](http://www.myguichet.lu). Les documents sont à transmettre au secrétariat LASEP pour le 30 septembre 2023 au plus tard !

**Il est souligné qu'aucune personne visée par la présente note n'est autorisée à commencer ses activités LASEP sans avoir rempli cette condition.**

## Brevet Junior Lifesaver

Le brevet « Junior Lifesaver » de la FLNS est obligatoire pour tous les dirigeants LASEP qui sont titulaires de cours de natation lors des séances hebdomadaires. (Décision du CA du 04 février 2013)

**Remarque importante : Les manifestations du calendrier officiel de la LASEP « Jeux aquatiques » et « Fête de Natation » ne sont pas visées par cette directive.**

## Assistance lors des séances de natation LASEP

**Depuis la rentrée scolaire 2021-2022, tout dirigeant titulaire de séances de natation LASEP devra se faire assister par une deuxième personne.**

## La fiche des séances d'entraînement hebdomadaires 2022-2023 en ligne

La fiche spécifique pour la déclaration des séances d'entraînement hebdomadaires est à compléter en ligne.

**Elle est disponible sur [lasep.lu](http://lasep.lu) à partir du 18 septembre 2023.**

La restriction du nombre de séances d'entraînement par année scolaire imposée par les contraintes budgétaires oblige le CA à demander impérativement aux secrétaires des AS de communiquer **toutes les séances hebdomadaires** qui seront accordées par la CF dans les limites des capacités financières disponibles.

**Attention! - Toute séance hebdomadaire qui n'a pas été accordée au préalable ne donne droit à aucune indemnisation quelconque !**

Tous les dirigeants, remplaçants, accompagnateurs ainsi que le secrétaire de l'AS doivent figurer sur cette fiche afin de pouvoir faire valoir leur droit aux indemnisations à déclarer. **Les personnes reprises sur la fiche doivent être exactement les mêmes que**

celles reprises sur le relevé du personnel.

**!!! Les séances d'entraînement hebdomadaires prestées de manière irrégulière doivent être spécifiées sur la fiche en mentionnant : « à tour de rôle » !!!**

**P.A.I. (projet d'accueil individualisé) → à demander pour vos propres besoins**

La fiche des séances hebdomadaires est à compléter et à soumettre en ligne pour le 30 septembre 2023 au plus tard.

→ Les mises à jour éventuelles sont à envoyer sans délai moyennant la fiche en ligne en ne reprenant que les changements à communiquer.

## Séances d'entraînement hebdomadaires

Trois modes différents pour être rémunéré :

1. moyennant une décharge dans la tâche d'enseignant
2. moyennant des heures supplémentaires
3. moyennant le décompte semestriel de la LASEP, à envoyer au secrétariat

**Pour les modes 1 et 2 :**

**Veillez contacter Mme Nicole KUHN-DI CENTA pour une demande de décharge MENJE. Ces séances doivent figurer dans l'organisation scolaire après validation par la Commission des Finances.**

Le choix est à indiquer sur la fiche des séances d'entraînement hebdomadaires en précisant le jour, l'heure et le nombre de séances.

**Remarque :** Les présences aux manifestations sportives du calendrier officiel sont à déclarer moyennant le décompte semestriel (mode 3).

**Les manifestations sportives qui interfèrent avec la tâche du dirigeant ne doivent pas être déclarées !**

## Directives de la LASEP et du MENJE concernant les séances d'entraînement LASEP

Les enseignants bénéficiant d'une décharge soit dans leur tâche, soit comme heure(s) supplémentaire(s) dans le cadre des activités LASEP, sont obligés de **prester ces séances d'entraînement de façon hebdomadaire**. Ceci implique que les séances d'entraînement ne peuvent ni être regroupées pour compenser d'autres activités éventuelles prestées dans ce cadre, ni être remplacées par des sorties quelconques.

Aucune activité LASEP **ne peut être comptabilisée comme appui pédagogique**.



## Remplacement d'un dirigeant

Tous les remplacements doivent être signalés moyennant le formulaire sur le site LASEP sous la rubrique « formulaire - fiche de remplacement » avant la prestation de la séance en question.

## Activités supplémentaires : Responsabilité

Toute activité dans le cadre de la LASEP (excursions, randonnées, patinoire, escalade,...) qui ne fait partie ni du calendrier officiel de la LASEP ni des séances d'entraînement hebdomadaires accordées par la CF doit obligatoirement être accordée au préalable par la Commission des Finances.

La demande comportera le nom de l'AS, le nom du dirigeant responsable, la date, l'horaire et le lieu d'activité.

Les demandes et toutes les questions y relatives sont à adresser à Mme Nicole KUHN-DI CENTA, [nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu](mailto:nicole.kuhn-dicenta@lasep.lu) ou au (+352) 691 48 55 70.

## Sécurité, santé et bien-être de nos enfants

Pour des raisons de sécurité, de santé et de bien-être de nos enfants, le Conseil d'Administration tient à rappeler l'importance :

- des mesures de protection contre le soleil
- du port de vêtements adéquats lors des activités sportives
- de l'usage correct de la ceinture de sécurité pendant le transport en bus

Le personnel de la LASEP n'est pas autorisé à administrer des médicaments aux enfants, **sauf si un P.A.I. a été établi** (ou s'il possède une ordonnance médicale avec autorisation par écrit préalable des parents).

Par l'existence de documents autorisant l'administration de médicaments, celle-ci initialement acte médical, est qualifiée comme acte d'aide. Dans une situation d'urgence, il est évident que chacun doit agir en toute âme et conscience et venir en aide à une personne en danger (cf. non-assistance à personne en danger).

Le Conseil d'Administration recommande vivement à tout dirigeant de suivre régulièrement des cours de formation continue en matière de premiers secours. (formation offerte par la LASEP)

## Les assurances : AAA et responsabilité civile

Avant d'entamer l'activité LASEP dans les AS, il faut impérativement que :

- chaque enfant participant aux activités soit inscrit sur la licence collective qui doit être dûment validée par le secrétariat LASEP.
- chaque dirigeant, remplaçant et accompagnateur soit inscrit sur le relevé du personnel et sur la fiche des séances d'entraînement hebdomadaires. Ce n'est qu'en cas d'urgence et de manière provisoire que la fiche personnelle en ligne peut être utilisée.

Le fait de figurer sur ces listes garantit aux concernés d'être couverts par « l'assurance accident » (AAA) et l'assurance de responsabilité civile de la LASEP.

**Les secrétaires des AS sont appelés à tenir à jour les listes précitées.  
Tout changement doit être communiqué sans délai au secrétariat !**

**Toutes les factures (médecin, pharmacie, ...) sont d'office prises en charge par l'assurance → le responsable de l'enfant ne paie aucune facture !**

## Accidents et sinistres

Les déclarations d'accident **de chaque sinistre** susceptible d'être pris en charge par l'assurance de la LASEP doivent être introduites d'urgence au secrétariat, si possible le lendemain de l'accident, **mais au plus tard dans un délai de trois jours**.

**Il va de soi que les victimes des sinistres (enfants et dirigeants) doivent être affiliées à la LASEP et que leur licence doit être dûment validée → licences collectives, relevés du personnel et fiches séances hebdomadaires !**

**À noter** : un enfant qui participe aux activités de deux AS différentes, doit figurer sur les licences collectives des deux AS ! (→ **deuxième licence**)

Les assurances de la LASEP couvrent les **dégâts corporels et matériels** de tous les membres/licenciés aux conditions suivantes :

- l'accident a eu lieu pendant l'entraînement ou l'activité sportive de la LASEP
- l'accident a eu lieu sur le chemin le plus court vers les installations sportives et à une date et une heure correspondant aux activités LASEP
- l'accident s'est produit sous la surveillance d'un dirigeant agréé par le Conseil d'Administration
- l'accident est déclaré au moyen des formulaires de l'Association d'Assurance contre les Accidents (AAA), disponibles sur [lasep.lu](http://lasep.lu)

→ Pour le **personnel d'une AS** - le formulaire à remplir **par le médecin traitant et le concerné** : **« Déclaration d'accident du travail / de trajet »**

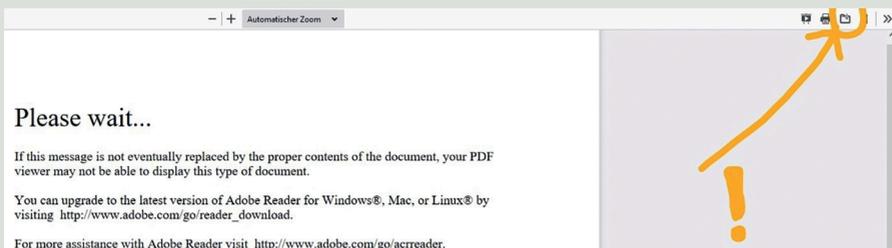
→ Pour un enfant licencié LASEP - le formulaire à remplir par le **dirigeant responsable (en concertation avec le secrétaire de l'AS)** : « **Déclaration d'accident scolaire / périscolaire** »

Pour des raisons de responsabilité et d'assurance, tous **les déplacements officiels avec des licenciés de la LASEP** sont à effectuer par bus ou minibus à charge de la LASEP, respectivement de l'administration communale concernée.



## Problèmes techniques avec le formulaire de l'AAA ?

Au cas où vous rencontrez des problèmes techniques avec les formulaires de l'AAA (Association d'Assurance contre les Accidents), n'hésitez pas à contacter le secrétariat.



Tuyaux :

- utiliser le browser de Firefox pour le téléchargement
- → une page blanche s'affiche (Please wait ...)
- télécharger le formulaire (bouton en haut à droite)
- ouvrir le formulaire sous Adobe Acrobat Reader DC
- sauvegarder le formulaire sur votre ordinateur
- compléter le formulaire
- sauvegarder avant de le transmettre au secrétariat



## Réunions des secrétaires des AS

» 02 & 03 octobre 2023

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter tous les secrétaires des Associations Sportives locales aux réunions d'automne des secrétaires.

**lundi 02 octobre 2023 à 18h30 à Soleuvre, « TABERNAKUSS »  
(3 Rue Jean Anen, L-4413 Sanem)**

**mardi 03 octobre 2023 à 18h30 à Ettelbruck, « DÄICHHAL »  
(3 Rue du Deich, L-9012 Ettelbruck)**

**Rappel : La participation des secrétaires à une des deux réunions est obligatoire !**

**INSCRIPTION POUR LE 25 SEPTEMBRE 2023 AU PLUS TARD :**

<https://forms.office.com/e/ueWJUw84Ka>



Les secrétaires prendront soin de compléter le formulaire en bonne et due forme.

## LASEP-Rétrospective



## 18<sup>e</sup> YOUNG WALKERS' DAY à Consdorf (C1 - C4)

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter toutes les Associations Sportives au « **18<sup>e</sup> Young Walkers' Day** » pour les enfants des cycles 1 à 4. L'événement est organisée en collaboration avec la Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire (FLMP) et l'association locale « The World Runners Consdorf ». Cette manifestation aura lieu :



**le jeudi 19 octobre 2023 de 14h00 à 17h00**

**Centre polyvalent "Kuerzwénkel"**

**19 Rue de Berdorf, L-6213 Consdorf**



### Informations :

- Les départs sont pris entre 14h00 et 15h00
- Deux itinéraires sont proposés avec des distances approximatives de
  - 4 km → itinéraire rouge
  - 6 km → itinéraire bleu

Veuillez vous référer à la carte ci-après.

La CF prend en charge au maximum 3 intervenants LASEP pour l'encadrement des enfants tout en tenant compte de la philosophie 8-12-15 de la Lasep.



## 18<sup>e</sup> Young Walkers' Day

### Informations pratiques importantes !

Afin de garantir **un débarquement rapide et sécurisé** de tous les enfants, les chauffeurs de bus ne doivent permettre le débarquement qu'à l'arrêt de bus devant le centre polyvalent.

La zone de débarquement sera sécurisée et sous surveillance du personnel de la LASEP (vestes « STAFF LASEP »).

Les dirigeants sont invités à évacuer la zone de débarquement sans délai et à se rendre immédiatement au point de départ.

Les bus devront dégager les lieux tout de suite et se garer sur le parking indiqué par le personnel de la LASEP (vestes « STAFF LASEP »).

La manifestation aura lieu par tous les temps, à moins qu'en cas de pluie drue et incessante, les responsables en concertation avec le bureau exécutif, ne jugent les conditions météorologiques trop défavorables à la santé des enfants et remettent la manifestation. Une annulation éventuelle sera communiquée aux secrétaires des Associations Sportives et aux dirigeants responsables au plus tard à 10h00 le jour de la manifestation → message via SMS.



**Chaque participant est invité à apporter son bidon personnel !**



**HOTLINES pour le Young Walkers' Day**

Nicole Kuhn-Di Centa : 691 48 55 70

Steve Marx : 691 61 73 94

Les inscriptions sont à faire en ligne à partir du **mercredi 20 septembre 2023 (18h00) jusqu'au 04 octobre 2023 (24h00)**

**Les responsables sont priés d'organiser le transport en bus avec les sections voisines si possible.**



## 37<sup>e</sup> CROSS NATIONAL à Diekirch (C1 - C4)

Le Conseil d'Administration de la LASEP a le plaisir d'inviter toutes les Associations Sportives au « **37<sup>e</sup> Cross National** » pour les enfants des cycles 1 à 4. Cette manifestation aura lieu :

**le mardi 24 octobre 2023**

**Stade municipal de Diekirch**

**Rue Joseph Merten, L-9257 Diekirch**

Tous les détails relatifs à cet événement d'envergure seront publiés au BIO 2.

Les secrétaires sont dorés et déjà invités à consulter le Recueil des Règlements de la LASEP - à télécharger sur [www.lasep.lu](http://www.lasep.lu) (formulaires et documents).

Les inscriptions sont à faire en ligne à partir du **mercredi 04 octobre 2023 (18h00) jusqu'au 12 octobre 2023 (24h00)\***

\*modalités d'inscription → au BIO 2



**LASEP** - Olympiad mam Sparty (C1-C4) à la Coque | 20.06.2023



**LASEP** - Journée des Dirigeants à Koerich | 30.06.2023



► mywort | 14.07.2023

## Positiver Zugang zu Wettkampf und Leistung

Lasep-Fußball-Fest regt zu freudvollem Sporttreiben an

**Luxemburg.** Die Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Fondamental (Lasep) verfolgt seit vielen Jahren in ihren sportlichen Angeboten das Ziel, bei allen Kindern im Grundschulalter Freude und Spaß am Sporttreiben zu entwickeln. Dabei versuchen die Verantwortlichen, den Wettbewerbsgedanken in diesem Alter so gut es geht von ihren Angeboten fernzuhalten. Trotzdem zeigen sich immer wieder Situationen, in denen die Kinder nicht kompetitive Übungsaufgaben in Wettbewerbe uminterpretieren und ein Schüler am Ende laut verkündet, „Erster“ zu sein.

Daher gehören Leistung und Wettkampf grundlegend zum Sport und die Lasep sieht als Teil ihrer Aufgabe, neben dem Spaß-

faktor einen angemessenen Umgang mit Sieg und Niederlage, Erfolg und Enttäuschung zu lehren. Vor kurzem trafen sich 34 Teams, davon sieben Mädchenmannschaften, zum 34. Lasep-Fußballfest im Stade Boy Koenen in Cessingen. Bei diesem nach traditioneller Art kompetitiven Turnier kamen an die 300 Nachwuchskicker, voll motiviert und mit einem Leuchten in den Augen. Alle wollten mit ihren Freunden und ihrem Team kicken, dribbeln, passen, tunnelt und Tore schießen. Dabei wurde von den verantwortlichen Lehrern und Erziehern immer wieder ins Zentrum gestellt, dass jeder sein Bestes geben sollte und nicht, dass man stets der oder die Beste sein muss. Trotz etwaiger Leistungsunterschiede ist Team-

spirit angesagt, damit die Spannung in den einzelnen Matches erhalten bleibt und Erfahrungen des Verlierens und Gewinns für alle Mitspieler möglich werden. Unter der wachsamen Pfeife von offiziellen FLF-Schiedsrichtern herrschte in den mit großer Fairness gespielten Begegnungen eine tolle Stimmung.

Nach spannenden Finalspielen konnten sich bei den Mädchen die Teams aus Ettelbrück vor Kiischpelt und Dippach klassieren, bei den Jungs setzten sich die Mannschaften aus Dippach vor Differdingen und Diekirch durch. Mit strahlenden Gesichtern nahmen die Gewinner die vom Landesverband FLF gestifteten, Siegermedaillen in Empfang.

*Charlot Kuhn via mywort*



# UN GRAND MERCI

## à tous les dirigeants

C'est le temps de la rentrée et le moment de dire **MERCI** à tous ceux et celles qui s'engagent dans et pour la LASEP pour toute une année scolaire.

**MERCI à vous tous** de consacrer votre énergie, votre temps, vos compétences et votre enthousiasme au profit des jeunes sportifs de la LASEP.

**MERCI** d'organiser, d'accompagner, de participer et d'encourager.

Grâce à votre engagement et votre exemple vous donnez vie à l'esprit LASEP !



*En date du 29 juin 2023, Madame Nicole Kuhn-Di Centa s'est vu remettre la décoration en vermeil dans l'Ordre National de la Médaille du Mérite Sportif par Monsieur le ministre des Sports Georges Engel.*

*Les membres du CA félicitent la Présidente de la LASEP.*

## Les partenaires de la LASEP



Charles Kieffer  
Group



KONICA MINOLTA

[ck-group.lu](http://ck-group.lu)



MARC  
WILMES  
DESIGN

agence de communication



Comité Olympique et  
Sportif Luxembourgeois



voyages

**emile weber**

[www.voyages-weber.lu](http://www.voyages-weber.lu)

éischtklasseg reesen



Letz.be  
healthy

Magazine santé 100% luxembourgeois

**lalux**<sup>+</sup>  
ASSURANCES



Compte LASEP LU10 0099 7800 0056 0284 (CCRALULL)